



Le Conseil départemental du Finistère est responsable des aides pour les personnes en situation de handicap.

La principale est la Prestation de compensation du handicap.

Le Département finance également les établissements et les services d'accompagnement à domicile.

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) est un organisme mettant en place des actions pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à des emplois de fonctionnaires.

Les deux organismes signent un accord pour maintenir et développer l'emploi des personnes en situation de handicap, au sein des services du Département.

3800 personnes travaillent aujourd'hui dans les services du Département.

En 2019, 10,4% des agents du Conseil départemental sont des personnes en situation de handicap. Ce chiffre était de 1,73% en 2005. Le Département fait également appel aux services d'ESAT et d'EA.

Beaucoup d'actions sont déjà réalisées pour le bénéfice des personnes en situation de handicap.

De nombreux postes sont aménagés.

Des aides humaines sont apportées avec l'aide d'auxiliaires de vie.

Le Conseil départemental finance également des prothèses auditives.

Pour concilier leur vie personnelle et professionnelle, des CESU handicap (chèques emploi service universel) sont aussi attribués aux employés en situation de handicap. Ils permettent de payer des aides à la personne (assistance, aide-ménagère, aide à la mobilité, assistance informatique, administrative, entretien, petits travaux de jardinage, petit bricolage...).

Dans les trois ans à venir, de nouvelles actions seront réalisées.

Le souhait est de maintenir et développer l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des services du Département.

Le Conseil départemental s'engage à recruter au moins 6% de personnes en situation de handicap. Deux apprentis en situation de handicap seront recrutés chaque année.

Le conseil départemental s'engage aussi à maintenir le montant des commandes aux ESAT et aux entreprises adaptées.

Tous les agents du Département seront également sensibilisés au handicap, avec des actions de formation.

L'objectif est de lutter contre les préjugés et favoriser l'intégration des agents en situation de handicap.

Les contenus en Facile et à comprendre et les traductions en Langue des signes seront également développés.

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées au sein de la Fonction publique apporte un financement de 600 000 € pour l'ensemble de ces actions.